



Brevet de technicien supérieur Bâtiment

Le B.T.S. Bâtiment est un diplôme d'études supérieures de niveau III.

Objectifs

Il permet l'accès aux différentes fonctions de responsabilités dans les domaines de la construction neuve et de la réhabilitation.

Le titulaire de ce BTS peut être amené à exercer des activités de bureau d'études ou de bureau des méthodes.

Le recrutement

Les inscriptions se font par le serveur **PARCOURSUP** Consulter les modalités de candidature sur le site internet du lycée Lachenal.

Conditions d'admission

Les étudiants sont recrutés après avoir suivi une formation de niveau :

- Baccalauréat STI2D
- Baccalauréat Professionnel de la filière,
- Baccalauréat Général tout particulièrement scientifique.

La formation

La formation technique est fondée sur l'étude de cas concrets et de dossiers réels, en collaboration avec des entreprises (DCE Dossier de Consultation des Entreprises). Toutes ces études font appel aux méthodes modernes de l'informatique, par l'utilisation de logiciels adaptés et de matériels performants.

Les débouchés professionnels et secteurs d'intervention

Le Technicien Supérieur bâtiment trouve naturellement sa place dans les secteurs touchant tous les métiers de la construction.

-La phase conception :

Maîtrise d'ouvrage, Bureaux d'études techniques, Économie de la construction, Bureaux de contrôle et expertise

-La phase réalisation :

Bureaux des méthodes, Conduite de travaux, Encadrement de chantier, Services sécurité, qualité



Les poursuites d'études

L'étudiant titulaire du BTS bâtiment peut envisager de poursuivre des études en : Licences Professionnelles,

Licences,
Masters,
Écoles d'ingénieurs,
Écoles d'Architecture.